



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 24783

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'une réforme du service de la redevance audiovisuelle dans le cadre du prochain projet de loi sur l'audiovisuel. Il serait envisagé de renverser la charge de la preuve dans le cadre d'un assujettissement systématique des foyers, avec une assiette au niveau de la taxe d'habitation ou de l'impôt sur le revenu. Pourtant, la redevance est une taxe parafiscale qui touche plus de foyers que la taxe d'habitation ou l'impôt sur le revenu, ce qui ne sera pas sans conséquences sur le contrôle et la lutte contre les fraudes. Les statistiques connues à ce jour font état d'un excédent de versement par rapport aux prévisions, signe d'une efficacité avérée de la part des 1500 fonctionnaires du Trésor public affectés à cette mission. C'est pourquoi il s'étonne de cette remise en cause d'un service qui fonctionne correctement et efficacement, et souhaiterait connaître ses intentions précises à ce sujet.

Texte de la réponse

Le service de la redevance de l'audiovisuel qui assure le recouvrement de cette taxe, voit son efficacité progresser régulièrement. Cela a d'ailleurs été le cas pour l'année 1998. L'ensemble des recettes collectées sur l'année a été de 12 697,4 millions de francs, conduisant à dégager un excédent de 282,2 millions de francs par rapport aux 12 415,2 millions de francs de recettes prévisionnelles inscrites en loi de finances (+ 2,27 %). Il n'est donc pas envisagé de remettre en cause les modalités de financement de l'audiovisuel public par la redevance.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24783

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 543

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2043